



**CHINE – MESURES RELATIVES À L'EXPORTATION DE
TERRES RARES, DE TUNGSTÈNE ET DE MOLYBDÈNE**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La notification ci-après, datée du 7 août 2014 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres conformément à l'article 17:5 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

J'ai l'honneur de vous transmettre les rapports de l'Organe d'appel sur l'affaire *Chine – Mesures relatives à l'exportation de terres rares, de tungstène et de molybdène*, WT/DS431/AB/R, WT/DS432/AB/R et WT/DS433/AB/R. Ces rapports seront distribués aujourd'hui à 17h30 aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément à l'article 17:5 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Ils sont confidentiels jusqu'à leur distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour ces appels étaient M. Seung Wha Chang, en qualité de Président de la section, et Mme Yuejiao Zhang et moi-même, en qualité de membres.
